

UN RENSEIGNEMENT

Pour le paiement de vos factures
sgc.redon@dgfp.finances.gouv.fr

Pour la mise à jour de votre compte
REDON AGGLOMERATION
3 RUE CHARLES SILLARD
35 600 REDON
www.redon-agglomeration.bzh
dechets@redon-agglomeration.bzh
tél : 02 99 70 34 34
Identifiant SIRET : 243 500 741 00257

VOS REFERENCES

N° facture : 145220363418
Montant : 296,00 €
Code usager : 90827
Taille de votre foyer : 6,0 pers.
Type de résidence : Résidence principale

PORTAIL USAGER

Pour connaître le nombre de levées ou d'ouvertures effectuées sur votre compte et pour visualiser vos factures ; connectez-vous sur :
<https://redon-agglomeration.ecocito.com>
Clé d'activation :
4SVJ-2A30-QMF0-GKR7

VOS MOYENS DE PAIEMENT

* En ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr
Identifiant collectivité : **038355**
Référence : **2026-92-00-145220363418**
* Par chèque, retournez le TIPSEPA ci-dessous, non signé, accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, sous pli affranchi à l'adresse indiquée sur le TIP.
* Par prélèvement bancaire, en renvoyant dans l'enveloppe retour votre RIB accompagné du TIP daté et signé.
* Par Datamatrix en espèces pour un montant inférieur à 300€ ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).
* Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, il se fera à la date d'échéance.

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE REDON
1 RUE DES ECOLES
35600 REDON

MME RICHARD MARIE
24 RUE DU STADE
56220 PEILLAC

TOTAL à payer avant le 05/03/2026

296,00 €

Année 2026

296,00

TOTAL

296,00 €

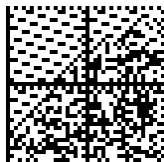
Détail ci-après

La part fixe finance les charges fixes du service déchets :

- la collecte, la gestion et le traitement des déchets ménagers (12 levées incluses par an),
- la collecte, la gestion et le traitement des emballages, (1 levée tous les 15 jours)
- la collecte, la gestion et le traitement du verre et des papiers en points d'apport volontaire (accès libre),
- la collecte, la gestion et le traitement des bio-déchets,
- l'accès aux déchèteries du territoire (26 passages par an),
- la gestion et le traitement des déchets déposés en déchèterie,
- la maintenance des bacs,
- la gestion administrative du service,
- l'animation et gestion de la politique de prévention des déchets.

TVA non applicable, article 260A du Code Général des Impôts.

Partie à détacher suivant les pointillés



Utilisation du TIP :

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone. Ne pas plier, ne pas agraffer.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

MME RICHARD MARIE
24 RUE DU STADE
56220 PEILLAC

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0350511600000014522036341826
ICS : FR06ROM546788
Référence : 145220363418 Montant : 296,00 €
Créancier : REDON AGGLOMERATION

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES Cedex 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

160009200268 RICHARD MARIE

941133000175 66190001452203634180350514995706

29600

Renseignements et réclamations

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre compte ou sur la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous à REDON Agglomération.

En cas de réclamation, merci d'informer en parallèle le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références ou titre et l'objet de cet avis figurant au recto.

Modalité de paiement

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous (muni de justificatifs de votre situation) au SGC de Redon.

Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours à la réception de la présente facture, fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto.

Voies de recours

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire compétent selon la nature de la créance.

Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi N° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous pouvez en formuler la demande auprès du Tribunal de Grande Instance.

Mention par rapport au Règlement Général sur la Protection des Données :

Dans le cadre de la facturation relative à la gestion des déchets ménagers et assimilés, REDON Agglomération traite des données à caractère personnel transmises directement et/ou indirectement, afin d'assurer la bonne gestion du service des déchets ménagers et assimilés. Les données à caractère personnel collectées sont conservées durant toute la durée d'exécution du contrat, et stockées au sein de l'Union Européenne. Dans le cadre de ce traitement, les données à caractère personnel pourront être transmises à REDON Agglomération et au SGC de Redon. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par l'envoi d'un courrier à l'adresse de la collectivité ou d'un courriel accompagné d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse au recto de cette facture. Pour information, le délégué à la Protection des Données de REDON Agglomération peut être contacté à l'adresse suivante : dpd@cdg35.fr.

Conformément à l'article 77 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation relative au présent traitement auprès de la Commission National de l'Informatique et des Libertés.

DETAIL DE LA FACTURE

Désignation	Période	Prix unitaire	Quantité	Montant
Année 2026				
24 RUE DU STADE 56220 PEILLAC				296,00 €
Abonnement au service par bac - PAP	du 01/01/2026 au 31/12/2026	80,00 €	365/365 jours	80,00 €
Part forfaitaire Bac 240L OM - numéro de puce : 0112B60D52	du 01/01/2026 au 31/12/2026	216,00 €	365/365 jours	216,00 €
Forfait annuel de 12 levées				
Montant à facturer				296,00 €
TOTAL :				296,00 €

DETAIL DE VOS LEVEES 2026

Bac 360L TRI - n° puce : 01126C7A01 - Nombre de levées : 1

16/01/2026

Bac 240L OM - n° puce : 0112B60D52 - Nombre de levées : 1

23/01/2026

DETAIL DE VOS LEVEES 2025

Bac 360L TRI - n° puce : 01126C7A01 - Nombre de levées : 14

17/01/2025	14/02/2025	28/02/2025	14/03/2025	28/03/2025	26/04/2025	10/05/2025	23/05/2025	06/06/2025
19/07/2025	01/08/2025	16/08/2025	12/09/2025	05/12/2025				

Bac 240L OM - n° puce : 0112B60D52 - Nombre de levées : 11

10/01/2025	24/01/2025	07/02/2025	07/03/2025	04/04/2025	16/05/2025	11/07/2025	08/08/2025	05/09/2025
15/11/2025	27/12/2025							

VOS PASSAGES EN DECHETERIE

Nombre de passages en déchèterie en 2025 : 3 passages.